DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

AGIPI MONDE DURABLE (FR0010500603)
Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France »)
Site Internet : https://www.bnpparibas-am.com
Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM France en ce qui concerne ce document d'informations clés.
BNPP AM France est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 01/01/2023

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA). Il est constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) soumise aux dispositions du code monétaire et financier.

Durée

Ce Produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.
BNPP AM France n'a pas le droit de mettre fin au Produit de manière unilatérale. L'assemblée générale des actionnaires de la SICAV peut décider des opérations de fusion, scission et de liquidation du Produit.

Objectifs

Objectif de gestion : De classification Actions internationales, la SICAV (i) vise à obtenir une performance nette des frais de gestion supérieure à l'indicateur de référence composite 50% MSCI WORLD NR (EUR) + 50% FTSE Environmental Opportunities All-Shares (RI) sur un horizon d'investissement minimum de huit ans (ii) en intégrant des critères de bonne gouvernance et de développement durable ; et tout en compensant son empreinte carbone dans la limite d'un coût représentant 0,2% de l'actif net. Ainsi, la compensation de l'empreinte carbone de la SICAV peut être considérée comme partielle dans la mesure où (i) la société de gestion ne prend pas en compte le scope 3 dans le cadre du calcul des émissions de carbone et où (ii) en cas de hausse du coût de la compensation, le montant maximal de 0,2% pourrait être atteint avant de compenser l'intégralité de l'empreinte carbone du portefeuille. La compensation carbone est plafonnée annuellement à 0,2% de l'actif net de la SICAV. L'empreinte carbone est définie comme une mesure des émissions des gaz à effet de serre (exprimée en équivalent d'émission de CO2) par une entreprise. La SICAV est gérée activement selon une approche d'investissement socialement responsable (ISR). L'indicateur de référence est utilisé a posteriori à titre de comparaison des performances. Le gérant peut ou non, à sa libre discrétion et sans contrainte particulière, investir dans les titres composant l'indicateur de référence.
Caractéristiques essentielles de la SICAV :
Le portefeuille de la SICAV est composé :
- à hauteur de 75% minimum de son actif net, d'actions et autres titres pouvant donner accès au capital ou aux droits de vote de sociétés ayant leur siège social dans un des pays composant l'indicateur de référence,
- dans la limite de 25% de son actif net en titres de créances ou instruments du marché monétaire,
- jusqu'à 10% de son actif net en titres de pays émergents,
- à hauteur de 10% maximum de son actif net en parts ou actions d'OPCVM, de FIA français ou d'OPCVM européens pour la gestion de ses liquidités.

Le portefeuille de la SICAV comprend des actions de sociétés de petite, de moyenne et de grande capitalisation, issues de tous secteurs d'activité.
La SICAV expose le résident de la zone Euro à un risque de change, à hauteur de 100% maximum de l'actif net. Le FCP bénéficie du label ISR. La stratégie d'investissement ISR repose sur une gestion active alliant analyse financière et recherche extra-financière. Elle vise à satisfaire un objectif financier, tout en définissant comme critère la préservation de l'intérêt général tant sur le plan social, économique qu'environnemental.
a) Stratégie ISR concernant les investissements en lignes directes : La SICAV investit au moins 90% de son actif net dans des émetteurs ayant fait l'objet d'une analyse de leurs critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) par une équipe dédiée d'analystes ESG de la société de gestion. Cette équipe s'assure que dans l'univers d'investissement initial composé d'actions mondiales sélectionnées, les sociétés de ces titres respectent des standards ESG (par exemple : exclusion des sociétés qui contreviennent, à au moins un des Dix Principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ ou aux principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, exclusion des sociétés avec un chiffre d'affaires supérieur à 10% dans les activités controversées). Cette méthodologie de sélection des titres permet en effet, de rechercher les entreprises les mieux placées de par leur comportement ou leurs produits. Sont exclues également les sociétés présentant les moins bonnes pratiques ESG au sein de chaque secteur d'activité. L'analyse ESG s'intéresse aux critères Environnement (niveau d'émission de CO2 et intensité énergétique), social (taux de rotation du personnel et résultat PISA : programme international pour le suivi des acquis des élèves) et gouvernance (indépendance du conseil d'administration et liberté de la presse).
A la suite de cette analyse, la SICAV applique l'approche en « amélioration de note » selon laquelle la note ESG moyenne du portefeuille est supérieure à celle de l'indice composite 50% MSCI WORLD NR (EUR) + 50% FTSE Environmental Opportunities All-Shares RI exprimés en euro, après élimination d'au moins 20% des valeurs les moins bien notées de cet indice. La société de gestion peut sélectionner des valeurs en dehors de son indicateur. Pour autant, elle s'assurera que l'indicateur de référence retenu soit un élément de comparaison pertinent de la notation ESG de la SICAV.
Par ailleurs, l'investissement de la SICAV conjuguera à la fois l'approche *«Best in class»* » (permettant d'investir aussi bien dans les grandes sociétés que dans les moyennes ou dans celles à fort potentiel de croissance) présentant, selon l'analyse de la société de gestion, les meilleures pratiques ESG (environnementales, sociales et de gouvernance) au sein de leur secteur)), et une approche d'investissement de type *«bottom-up»* (permettant de prendre des décisions de long terme liées à des thématiques diversifiées, telles que l'environnement ou le social, pour profiter de sources de valeur ajoutée différentes et décorrélées. L'approche L'approche *«Best in class»* se définit par le fait de privilégier au sein d'un même secteur d'activité les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité pour construire le portefeuille en évitant les biais sectoriels.
b) Stratégie ISR concernant les investissements en OPC (10% maximum de l'actif net) : L'équipe de gestion sélectionne des OPC appliquant des filtres ISR et adoptant une approche *«Best in class»* qui vise à investir dans les entreprises présentant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur. Cette équipe investit de manière systématique dans des OPC ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs de la catégorie significativement engageante.

c) Principale limite méthodologique de la stratégie extra-financière : Certaines entreprises détenues en portefeuille peuvent avoir des pratiques ESG perfectibles et/ou être exposées à certains secteurs où les problématiques environnementales, sociales ou de gouvernance demeurent importantes.
Pour les aspects liés à l'empreinte carbone, la société de gestion demandera à un intermédiaire d'effectuer la compensation de l'empreinte carbone de la SICAV. Cette compensation sera effectuée grâce à l'utilisation de « VER » (unité de réduction de carbone vérifiées ou volontaires - *Verified Emission Reduction*, crédits de carbone émis sous le contrôle de différents types de labels) et adossés au projet Kasigau REDD + de Wildlife Works. Le recours au VER offre ainsi une compensation carbone ayant un impact climatique, sociétal et environnemental. Le projet sélectionné protège plus de 250 000 hectares de forêts kényanes très menacées, sécurisant l'ensemble du couloir de migration entre les parcs nationaux de Tsavo Est et de Tsavo West et apporte les avantages du financement carbone à plus de 100 000 personnes. Le détail du projet est disponible sur le site internet de ce dernier (http://www.wildlifeworks.com/kenya).
Le gérant peut utiliser les instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré français ou étrangers, de couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque de taux, le risque actions et/ou couvrir le risque de change.
Les demandes de rachat sont reçues tous les jours à tout moment et centralisées par BNP Paribas au plus tard à 11 heures (heure de Paris). Elles sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, soit à cours inconnu, réglées dans les 5 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.
Affectation du résultat net et des plus-values nettes réalisées : Capitalisation.
Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus de la SICAV.
Autres informations :
Cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant huit ans.

Investisseurs de détail visés

Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 5 années.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS
- Le prospectus, le document d'informations clés, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible — Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 5 années.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.
Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.
Autre risque matériellement pertinent pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :
- Risque lié aux instruments dérivés

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10.000 EUR		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	4.494,93 EUR -55,05%	1.324,86 EUR -33,25%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	7.976,43 EUR -20,24%	6.433,55 EUR -8,44%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10.026,62 EUR 0,27%	13.899 EUR 6,81%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	13.395,6 EUR 33,96%	16.657,52 EUR 10,74%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2012 et 2022.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM FRANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de BNPP AM France.
En cas de défaillance de BNPP AM France, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.
En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement. Si le Produit est utilisé dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou d'un contrat de capitalisation, les coûts présentés n'incluent pas les éventuels coûts liés à ces contrats.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux annuels	1.165,67 EUR	651,5 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	11,76%	4,58%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 15,72% avant déduction des coûts et de 11,14% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	Les coûts d'entrée correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des coûts d'entrée auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.	500 EUR
Coûts de sortie	Les coûts de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des coûts de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.	475 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Le montant se base sur une estimation du montant maximum pouvant être prélevé sur votre capital.	183,35 EUR
Coûts de transaction	Le montant représente la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	7,32 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans.
La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.
Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs actions sur une base quotidienne (les jours ouvrés bancaires), comme indiqué dans le prospectus.
Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM France via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX.
En cas de désaccord persistant, l'investisseur peut également avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : http://www.amf-france.org /rubrique : Le Médiateur.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous :
  (1) Cliquez sur https://www.bnpparibas-am.fr (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an sur une période de 10 ans maximum en fonction de la durée d'existence de votre Produit.